

## Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France**

Le directeur régional de l'INSEE des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté du 18 septembre 2015 relatif aux modalités de réunion conjointe du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE du Nord-Pas-de-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2016 relatif au maintien de la compétence et du mandat du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE Nord-Pas-Calais et du comité technique de proximité de la direction régionale de l'INSEE de Picardie et à leur réunion conjointe;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu l'avis du comité technique de la DR des Hauts-de-France réunis conjointement en date du 24 avril 2019;

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, conformément à l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à l'organisation interne de l'INSEE, la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France comprendra les services suivants:

- le service de l'administration des ressources (SAR);
- le service statistique (SES) d'Amiens;
- le service statistique (SES) de Lille;
- le service d'études et de diffusion (SED);
- le service national du développement informatique de Lille (SNDIL),

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

L'organisation de la direction régionale de l'INSEE des Hauts-de-France est fixée comme suit:

- Le service de l'administration des ressources humaines de la direction régionale comprend:
  - la division « management des ressources humaines » située à Lille;
  - la division « budget, conditions de vie et informatique » située à Lille;
  - la division « services de proximité », située à Amiens, dépend hiérarchiquement et fonctionnellement du chef de SAR;
  - la division « site de gestion financière », située à Amiens, dépend hiérarchiquement et fonctionnellement du chef de SAR.
- Le service statistique d'Amiens comprend:
  - la division « enquêtes ménages »;
  - la division « recensement »;
  - la division « site tourisme-sine ».
- Le service statistique de Lille comprend:
  - la division « recensement »;
  - la division « enquêtes ménages »;
  - la division « site SIRENE »;
  - la division « Site Prix »;
  - la division « pôle enquête emploi en continu »;
  - la division « ingénierie statistique et qualité ».

- Le service d'études et diffusion de la direction régionale comprend:
  - la division « études avec les acteurs publics régionaux » ;
  - la division « conseil aux acteurs publics régionaux » ;
  - la division « valorisation éditoriale » ;
  - le pôle de services de l'action régionale « emploi et population ».
- Le service national du développement informatique de Lille comprend:
  - la division « gestion de la collecte » ;
  - la division « métadonnées et plateforme de collecte » ;
  - la division « projet Métallica » ;
  - la division « informatisation des enquêtes » ;
  - la division « intégration des enquêtes » ;
  - la division « support et expertise » ;
  - la division « support national téléphonie, web & visio-conférence ».

#### Article 2

Le directeur régional de l'INSEE des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 17 juillet 2019.

JEAN-CHRISTOPHE FANUILLET